

## **RECYCLAGE CERTIFICAT D'APTITUDE A L'EXPLOITATION DES EMBARCATIONS ET RADEAUX DE SAUVETAGE (CAEERS)**

---

### **Durée de la formation**

---

Conformément à l'arrêté du 24 juillet 2013 relatif à la revalidation des titres de formation professionnelle maritime, la formation pour le recyclage du Certificat d'Aptitude à l'Exploitation des Embarcations et Radeaux de Sauvetage est découpée de la façon suivante :

- 2 heures d'enseignements théoriques
  - 6 heures d'enseignements pratiques
- 

### **Effectif stagiaires**

---

Afin d'assurer la sécurité lors de la partie pratique, le nombre maximum de stagiaire est fixé à 12 pour 2 formateurs.

---

### **Programme de la formation**

---

- Nouveautés de la Convention STCW 2010
- Rappel sur la procédure de mise à l'eau d'une embarcation de sauvetage
- Rappel sur la procédure de mise à l'eau d'un radeau de sauvetage

Exercices pratiques

- Préparer et mettre à l'eau une embarcation de sauvetage
- Utiliser les dispositifs de largage
- Réenclencher correctement les dispositifs de largage
- Faire démarrer et fonctionner le moteur de l'embarcation de sauvetage
- Utiliser le matériel de signalisation
- Préparer la mise à l'eau d'un radeau de sauvetage